

CONDITIONS SPECIFIQUES D'UTILISATION E-DATA

Applicables à compter de novembre 2017

L'utilisation du service E-DATA est soumise à l'acceptation sans réserve des Conditions Générales d'Utilisation de POINT et de LINK et des présentes Conditions Spécifiques d'Utilisation.

E-DATA est un espace de restitution des données d'achats réalisés auprès d'OCP de la pharmacie identifiée par son code CIP dont l'accès est réservé exclusivement à son (ses) titulaire(s).

Un seul jeu de codes d'accès (identifiant associé à un mot de passe) permet d'accéder aux données de la pharmacie, ce jeu de code étant communiqué au(x) seul(s) titulaire(s) de la pharmacie.

Pour des questions de sécurité, il est recommandé au(x) titulaire(s) de modifier l'identifiant et le mot de passe à sa première connexion au service E-DATA et changer régulièrement son mot de passe.

En cas de perte ou d'oubli du mot de passe, il peut être réinitialisé en cliquant sur le lien « mot de passe oublié » sur l'écran de connexion.

Il appartient au(x) titulaire(s) de la pharmacie de préserver la confidentialité du jeu de code d'accès.

Le(s) titulaire(s) de la pharmacie est (sont) seul(s) responsable(s) de toutes les conséquences dommageables du fait de la divulgation, volontaire ou involontaire, directe ou indirecte, du jeu de codes et/ou des données présentées dans le cadre du service e-data.

Le service E-DATA est un service gratuit.

OCP met tout en œuvre pour que les données présentées dans le cadre du service E-DATA soient complètes, exactes et à jour, le service fonctionne de manière satisfaisante et pour assurer la confidentialité des données. Seuls les documents comptables transmis par OCP à la pharmacie font foi.

Par ailleurs, le(s) titulaire(s) de la pharmacie est (sont) informé(s) que les données circulant sur le réseau Internet peuvent être détournées par des tiers à l'insu d'OCP et/ou du titulaire.

En cas de vente ou de cession d'une pharmacie, un nouveau jeu de codes sera attribué au(x) nouveau(x) titulaire(s), ce(s) dernier(s) pourra (pourront) alors accéder aux données de la pharmacie à partir de la date de reprise.

Le(s) titulaire(s) de la pharmacie s'interdit (s'interdisent) de mettre OCP en cause pour un litige qui serait né de l'utilisation du service E-DATA. OCP ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation du service E-DATA ou des données, notamment, les éventuels préjudices commerciaux ou financiers, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, trouble commercial quelconque, ainsi que de toute action émanant de tiers.